



**HAL**  
open science

## Master Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit. 2013, Université Paris 13. hceres-02029202

**HAL Id: hceres-02029202**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029202>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit

de l'Université Paris 13 – Paris-Nord

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris 13 – Paris-Nord

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006849

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 13 -Paris-Nord (à Villetaneuse), Rabat et Casablanca (Maroc) depuis 2011 pour la spécialité *Droit des affaires*

- Délocalisation(s):

Rabat et Casablanca (Maroc) depuis 2011 pour la spécialité *Droit des affaires*

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

## Présentation de la mention

La mention a pour objectif d'offrir une formation solide de juriste dans divers domaines, afin de permettre à l'étudiant de s'insérer professionnellement dans les différents métiers du droit ou de poursuivre dans la voie de la recherche. Elle est présentée comme une mention professionnalisante.

Les différentes mentions qui coexistaient autrefois ont été regroupées, conformément aux directives du ministère. Aujourd'hui, il n'existe plus que deux mentions : une mention *Droit* et une mention *Sciences politiques et sciences sociales*. La mention *Droit* regroupe donc le droit public et le droit privé.

En première année de master (M1), il existe cinq spécialités de droit privé : *Droit des affaires* ; *Contentieux* ; *Droit social et relation sociale dans l'entreprise* ; *Droit européen et international* ; *Droit patrimonial et immobilier*. La spécialité de master 1 de droit public, intitulée *Droit public interne et européen*, contient deux parcours : un de *Droit public* l'autre de *Droit européen*.

Il y a sept spécialités en master seconde année (M2) : *Droit économique européen et international*, *Droit des affaires*, *Contentieux*, *Droit social et relations sociales dans l'entreprise*, *Droit immobilier*, *Droit public interne et européen* et enfin *Droit fiscal européen et international*.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention est présentée comme une formation professionnalisante. Les débouchés proposés sont classiques, puisque l'ensemble des métiers est cité. Cela résulte du caractère large et transversal de la mention *Droit*. Seules les spécialités permettent d'affiner les objectifs de la formation.

Outre les connaissances théoriques, la mention *Droit* a également pour objectif de former les étudiants à la recherche, de les préparer à l'insertion professionnelle grâce à l'acquisition de méthodes de travail et de communication, etc.

La mention est bien structurée, puisque chacun des M1 a un M2 qui lui correspond. La formation est lisible et cohérente.

La mutualisation est largement utilisée en M1 puisque la différence entre chacune des spécialités se fait selon les matières obligatoires, les matières optionnelles et les matières qui font l'objet de travaux dirigés. La mutualisation se pratique également, dans une moindre mesure, en M2.

Le master *Droit des affaires* se retrouve dans d'autres établissements. Néanmoins, celui de l'Université Paris 13 existe depuis presque 40 ans. Pour les formations plus récentes, telles que le droit social, le contentieux, le droit immobilier ou le droit européen, elles sont moins présentes au niveau régional ou national. Il est proposé la création de nouveaux parcours ou de nouvelles spécialités, mais leur intérêt n'est pas justifié, laissant ainsi place à l'interrogation quant à la pertinence du projet. Le risque est également de rendre la formation moins visible, alors que la visibilité actuelle est l'un de ses points forts.

Concernant l'adossement à la recherche, les masters de droit privé sont adossés à l'Institut de recherche en droit des affaires (IRDA). Quant aux masters de droit public, ils sont adossés au centre d'études et de recherches administratives et politiques (CERAP). La nature et les modalités de cet adossement ainsi que les conséquences qui en résultent ne sont pas explicitées.

S'agissant de l'adossement aux milieux socioprofessionnels, on trouve peu d'éléments dans le dossier, mis à part les stages et la participation de professionnels dans les enseignements et dans des conférences. Un partenariat a été conclu avec l'Union Sociale pour l'Habitat dans le M2 *Droit immobilier*.

L'ouverture à l'internationale ne fait pas l'objet de relations institutionnalisées, sauf dans le cadre de la spécialité *Droit des affaires*. Elle existe néanmoins, grâce au fait que de nombreux étudiants de M1 participent à des programmes Erasmus. En outre, l'Université Paris 13 accueille quant-à-elle des étudiants étrangers dans le cadre de programmes Erasmus. Enfin, des professeurs étrangers interviennent dans plusieurs masters pour donner des conférences et des séminaires.

Le nombre d'étudiants inscrits en master 1 est en augmentation depuis 2006 (de 172 étudiants en 2006/2007 à 250 étudiants en 2010/2011).

Alors que les étudiants de master 1ère année sont surtout originaires de la région Nord de Paris, les masters 2nde année attirent des étudiants de Paris et de sa région, ainsi que des étudiants de province et des étudiants étrangers.

Le taux de réussite en M1 est plutôt faible et il est en diminution. En effet, il était légèrement inférieur à 70 % en 2006/2007 et 2007/2008 ; il est inférieur à 60 % depuis 2009 (52 % en 2009/2010 et 58 % en 2010/2011). En revanche, le taux d'abandon en M1 a notablement diminué, passant de 25 % en 2006/2007 et 2007/2008 à moins de 10 % depuis 2009. Ces taux d'abandon s'expliquent notamment par le nombre important d'étudiants salariés.

Chaque spécialité de M1 et de M2 a un responsable. Un enseignant a été désigné pour piloter l'ensemble de la mention *Droit*. Mais son rôle et ses missions ne sont pas précisés. Il existe des conseils de perfectionnement dans chaque spécialité, mais leur composition et leur rôle ne sont pas spécifiés. Il en résulte que le pilotage de la mention est insuffisant.

Les étudiants remplissent des fiches d'évaluation. L'équipe pédagogique discute des réponses obtenues à chaque semestre. Il apparaît que les étudiants sont plutôt satisfaits, ils apprécient les enseignements d'ouverture, les interventions des professeurs invités. En revanche, ils se montrent critiques s'agissant des locaux et du nombre de personnels administratifs.



Le dossier est de qualité insuffisante. En effet, les renseignements concernant la mention font trop souvent défaut. Il faut constamment se référer aux dossiers des spécialités.

- Point fort :
  - Les masters 1 sont bien identifiés et correspondent à des spécialités de masters 2, sans pour autant interdire des réorientations d'étudiants.
  
- Points faibles :
  - Le dossier est incomplet et ne fournit pas tous les renseignements nécessaires à l'évaluation, en particulier s'agissant du pilotage et de l'insertion.
  - Les taux de réussite en master 1 sont trop faibles.
  - La création de nouvelles spécialités de master 2 justifierait davantage de précisions.

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de ne pas multiplier le nombre de parcours et de spécialités en M2, pour ne pas nuire à la visibilité de l'offre de formation.

Les causes du taux d'échec important en M1 ont été identifiées comme résultant du nombre important d'étudiants salariés. Une fois le diagnostic posé, il serait opportun de tenter de remédier au problème en adaptant la formation au contexte de l'Université Paris 13 (horaires, suivis des étudiants, tuteur, etc.).

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



# Evaluation par spécialité

## Contentieux

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris 13 -Paris-Nord (à Villetaneuse)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Au master 1<sup>ère</sup> année *Contentieux* correspond un master 2<sup>nd</sup>e année *Contentieux*. Ce master se veut une formation générale permettant d'avoir une vision globale du contentieux, ainsi qu'une vision particulière par domaine, puisque deux parcours spécialisés vont être introduits à côté du parcours général. Le but est de préparer les étudiants aux besoins professionnels en matière de contentieux.

- Appréciation :

Il existe actuellement un parcours généraliste. Il est proposé de faire évoluer l'offre de formation, en proposant un tronc commun avec trois parcours au choix. D'abord, le parcours *Généraliste* (connaissances approfondies en droit du contentieux, dans tous les domaines du droit : civil, administratif, social, pénal, fiscal, commercial) ; ensuite, le parcours *Contentieux familial* (spécialisation en contentieux de la famille au sens large (droit patrimonial et extrapatrimonial, droit interne et DIP, etc.) ; enfin, le parcours *Contentieux des droits fondamentaux dans les collectivités et les entreprises*. La raison pour laquelle ces nouveaux parcours seraient justifiés n'est pas précisée, puisqu'il est juste indiqué qu'il existe des « besoins de formation spécifiques ». Les étudiants ont-ils manifesté un intérêt en ce sens ? Ou les professionnels des secteurs concernés ? Quel est l'effectif attendu ?

L'objectif professionnalisant du M2 transparait bien à travers les objectifs visés, car outre les connaissances théoriques, la formation permet d'acquérir des compétences rédactionnelles, des compétences oratoires, ainsi que des capacités d'analyse en termes de stratégie contentieuse. Les enseignements reflètent également cette volonté de préparer l'étudiant à l'insertion professionnelle (déontologie et responsabilité des gens de justice, stratégie contentieuse et préparation au procès simulé).

En revanche, il est difficile de comprendre pourquoi les étudiants peuvent choisir entre un stage et un mémoire, alors que la spécialité n'a pas de finalité recherche et que le contentieux est un domaine très technique, pour lequel la confrontation à la vie professionnelle est essentielle. Les étudiants sont aidés dans leur recherche de stage par un entretien individuel, afin de les conseiller pour la rédaction du CV de la lettre de motivation.

Les relations internationales ne se manifestent que par l'intervention de professeurs étrangers invités, ainsi que par l'inscription d'étudiants étrangers dont le nombre n'est pas précisé.

Le nombre d'étudiants inscrits en M1 *Contentieux* est en baisse depuis 2006/2007 (62, puis 52, puis 64, puis 47, puis 39). Corrélativement le nombre d'inscrits en M2 diminue (22, 23, 19, 18 et enfin 16).

On constate qu'environ 70 % des étudiants qui sortent du M1 *Contentieux* ne s'inscrivent pas en M2 *Contentieux* à Paris 13. Il semble que l'attractivité soit de moins en moins forte. On peut donc s'interroger sur l'opportunité de multiplier les parcours.

Les taux de réussite sont très satisfaisants, voire excellents.

Les taux d'insertion professionnelle paraissent plutôt bons. Toutefois, ni le taux de réponse ni le type d'emploi ne sont renseignés.



Un conseil de perfectionnement se réunit en juin. Aucune précision n'est apportée sur sa composition ni sur son rôle.

Il faut saluer la nette augmentation du nombre d'intervenants professionnels depuis 2006. Néanmoins, compte tenu de la vocation professionnalisante du diplôme, le nombre de praticiens intervenants pourrait encore augmenter (95 heures assurées par des professionnels seulement, contre 259 heures par des enseignants-chercheurs).

- Points forts :
  - Les méthodes pédagogiques permettent une formation en adéquation avec les objectifs affichés de la spécialité.
  - La formation est bien identifiée et correspond à des besoins professionnels.
  
- Points faibles :
  - La pertinence de la création des deux nouveaux parcours au regard des effectifs en baisse.
  - Le manque de précision concernant l'avenir des diplômés.
  - Le nombre encore insuffisant d'enseignements confiés à des professionnels.

## Recommandations pour l'établissement

Le parcours *Contentieux familial* et le parcours *Contentieux des droits fondamentaux dans les collectivités et les entreprises* de la spécialité *Contentieux* est une offre de formation originale qui correspond à des besoins professionnels. Néanmoins, l'opportunité de leur création est à mettre en balance avec la diminution des effectifs de la spécialité. Il conviendrait alors de renforcer singulièrement l'attractivité de la spécialité.

Il conviendrait d'améliorer le suivi des diplômés.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A





## Droit social et relations sociales dans l'entreprise

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris 13 -Paris-Nord (à Villetaneuse)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit social et relations sociales dans l'entreprise* fait l'objet d'un master 1 et d'un master 2. Alors que le master 1 permet aux étudiants d'acquérir des connaissances dans les matières fondamentales de droit privé et de découvrir les matières liées au droit du travail, le master 2 forme sous un angle professionnel les étudiants aux différents métiers du droit social.

- Appréciation :

Afin de préparer les étudiants au monde professionnel, cabinets d'avocat ou entreprises, le master 2 leur permet d'acquérir des compétences pratiques : rédaction de consultations, simulation d'entretiens avec des salariés, organisation de négociations, etc. En outre, les étudiants doivent également être capables de comprendre les enjeux des ressources humaines.

Le contenu des unités d'enseignements est cohérent avec le diplôme. Le volume horaire n'est pas très élevé (252h hors stage). Ce qui peut s'expliquer par la longueur minimale du stage qui est de quatre mois, mais qui peut aller jusqu'à six mois. On peut se demander s'il ne serait pas opportun que le master se tourne vers la formation en alternance.

Afin d'aider les étudiants à trouver un stage, des ateliers ont été mis en place. Ils permettent d'aider les étudiants à rédiger leur CV et leur lettre de motivation, et à s'entraîner pour des entretiens d'embauche.

Des séminaires optionnels d'initiation à la recherche sont proposés et les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, rédiger un mémoire. Cet aspect n'est pas très cohérent avec la vocation professionnelle très marquée du diplôme.

Les relations internationales ne se manifestent que par l'intervention de professeurs étrangers invités, ainsi que par l'inscription d'étudiants étrangers dont le nombre n'est pas précisé. Il conviendrait de développer la dimension européenne ou internationale qui paraît un peu délaissée.

Le nombre d'inscrits en master 2 est stable (environ 25). Le nombre d'inscrits dans le master 1 correspondant est en augmentation constante depuis 2006 de 28 à 54).

Le taux de réussite est chaque année de 100 %.

Pour 2011, les trois quarts des diplômés ont été embauchés en qualité de juriste de droit social.

53 % des intervenants sont enseignants-chercheurs, mais la plupart sont également avocats. Les autres sont professionnels. Au total, 78 % des intervenants ont donc une activité de praticien.

Un conseil de perfectionnement se réunit en juin. Aucune précision n'est apportée ni sur la composition ni sur le rôle de ce conseil.

- Points forts :

- Forte dimension professionnalisante.
- Bon accompagnement dans la recherche des stages.
- Bonne attractivité.

- Point faible :

- La dimension européenne et internationale est peu développée.



## Recommandations pour l'établissement

On peut se demander si le diplôme ne devrait pas se tourner vers la formation en alternance.

Il serait souhaitable de développer la dimension européenne et internationale.

Enfin, il faudrait s'interroger sur la pertinence de permettre aux étudiants de faire un mémoire alors que le master 2 est affiché professionnel.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



## Droit des affaires

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris 13 -Paris-Nord (à Villetaneuse) ; Rabat et Casablanca (Maroc) depuis 2011

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) :*

Rabat et Casablanca (Maroc) depuis 2011

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Il existe un master 1 *Droit des affaires*, ainsi qu'un master 2 *Droit des affaires*. C'est un master 2 à finalité indifférenciée, qui succède à un DEA créé en 1976. Son objectif est de former les étudiants aux matières liées au droit des affaires, interne et international, tout en les préparant soit à l'insertion dans la vie professionnelle, soit à la recherche. Les débouchés envisagés sont donc avocat, juristes d'entreprises ou enseignants-chercheurs.

- Appréciation :

Les matières enseignées sont cohérentes avec l'objectif de la formation. Les enseignements correspondent aux besoins des professionnels. Une place non négligeable est laissée aux enseignements européens et internationaux, ainsi qu'à l'anglais. La formation apparaît complète et très lisible.

Les étudiants ont le choix entre un stage ou un mémoire, ce qui est cohérent avec la finalité indifférenciée du master 2. Le droit des affaires étant une matière très technique, on peut toutefois regretter que les étudiants ayant opté pour le parcours recherche n'aient pas la possibilité de suivre un stage, quitte à être dispensés du rapport de stage. En effet, dans le cas où l'étudiant ne poursuivrait pas en doctorat, l'absence de stage peut lui être préjudiciable pour la recherche d'un emploi.

On note par ailleurs l'existence d'une formation aux tests de recrutement, aux entretiens d'embauche et à la négociation commerciale.

L'ouverture à l'international est tout à fait satisfaisante. En effet, environ 30 % d'étudiants étrangers sont inscrits dans la formation (Erasmus ou Campus France). Au moins un étudiant par an fait un semestre à l'étranger (Erasmus). En outre, des professeurs invités font des conférences. Mais surtout, un parcours de formation continue délivrant le diplôme de Paris 13 dans cette spécialité (M1 et M2) a été ouvert à Rabat et à Casablanca en 2011.

Le nombre de candidatures varie entre 100 et 150. Le nombre d'inscrits tourne autour de 20. Le taux de réussite est de 100 % si l'on fait abstraction des abandons.

Les taux d'embauche paraissent très bons, mais le taux de réponse des diplômés est insuffisant, puisqu'il varie entre 5 % et 53 %. De plus, le type d'emplois occupé n'est pas précisé.

Il est indiqué que 14 diplômés du master 2 *Droit des affaires* sont inscrits en doctorat. Mais il n'est pas précisé à quelle date ils se sont inscrits. Partant, le taux de poursuite en thèse n'est pas connu.

Les enseignants sont au trois-quarts des enseignants-chercheurs. L'évaluation de la formation est assurée par des questionnaires d'évaluation semestriels, suivis des anciens par l'association des anciens diplômés, un conseil de perfectionnement.

- Points forts :

- L'offre de formation précise et cohérente.
- L'ouverture à l'international.
- Les évaluations et les modalités de suivi de la formation.

- Point faible :

- Taux de réponse relatif au devenir des diplômés insuffisant.



## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le suivi des diplômés.

On pourrait également s'interroger sur l'opportunité de rendre le stage accessible à l'ensemble des étudiants du master 2 afin que les étudiants de la finalité recherche n'en soient pas privés.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



## Droit économique européen et international

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris 13 -Paris-Nord (à Villetaneuse)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit économique européen et international* est un ancien parcours de la spécialité *Droit européen et international*. La formation doit permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en droit européen et droit international, que ce soit en droit public ou en droit privé. Elle s'adresse donc autant à des juristes de droit privé, qu'à des juristes de droit public.

- Appréciation :

La finalité de la spécialité est indifférenciée. Elle a pour but de permettre aux diplômés d'accéder à des emplois de cadres supérieurs. Mais le dossier est peu explicite sur ce point. La formation a aussi pour but de préparer les étudiants à la recherche, pour ceux qui souhaitent devenir enseignant-chercheur.

L'insertion professionnelle est préparée par des matières comme la préparation aux concours des plaidoiries.

Il convient de souligner la possibilité de cumuler un stage (trois mois) et la rédaction d'un mémoire de recherche.

Afin d'aider les étudiants à trouver un stage, des ateliers ont été mis en place. Ils permettent d'aider les étudiants à rédiger leur CV et leur lettre de motivation, et à s'entraîner pour des entretiens d'embauche.

Les étudiants qui optent pour le parcours recherche ont une formation à la recherche, ainsi qu'un suivi individualisé par le directeur de mémoire et par un enseignant qui les accompagnent durant le second semestre, afin d'améliorer la qualité des mémoires. Chaque année, des étudiants poursuivent en doctorat. Leur nombre n'est toutefois pas précisé.

Les relations internationales ne se manifestent que par l'intervention de professeurs étrangers invités, ainsi que par l'inscription d'étudiants étrangers dont le nombre n'est pas précisé. C'est insuffisant pour une spécialité consacrée au droit européen et au droit international.

Le nombre d'inscrits en master 1 était de six en 2009/2010 et de 15 en 2010/2011. Le nombre d'inscrits en master 2 tourne autour de 15 (13 toutefois en 2010/2011). Les taux de réussite ne sont pas suffisamment élevés : 27 % en 2009/2010 et 54 % en 2010/2011.

Les enseignements à forte dimension pratique sont assurés par des professionnels (50 % de professionnels). Il existe un conseil de perfectionnement, dont la composition et rôle sont bien définis. Le dossier est léger sur certains points et ne permet pas de réaliser l'évaluation de façon satisfaisante.

- Points forts :

- La formation à la recherche et le suivi individualisé des étudiants en ce qui concerne la recherche.
- La possibilité pour tous les étudiants de suivre un stage en plus de la rédaction du mémoire recherche.

- Points faibles :

- Les relations internationales sont insuffisantes.
- L'attractivité, ainsi que les taux de réussite, sont trop faibles.
- Les imprécisions du dossier.
- Débouchés professionnels spécifiques imprécis.



## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de définir davantage les objectifs de cette spécialité.

Il serait opportun également de développer les relations internationales de la spécialité, en particulier en renforçant les cours de et en langue étrangère.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



## Droit public interne et européen

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Paris 13 -Paris-Nord (à Villetaneuse)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Le master 1 *Droit public interne, européen et international* se poursuit par un master 2 *Droit public interne et européen*. Le master 2 a une finalité indifférenciée. Il doit essentiellement permettre de préparer les étudiants aux concours administratifs et européens, même si les diplômés peuvent poursuivre leurs études dans d'autres formations ou devenir avocats. Il a aussi pour vocation de préparer les étudiants à la recherche.

- Appréciation :

La structure du master 2 est la suivante : un tronc commun et trois parcours : un parcours *Droit public interne* ; un parcours *Droit public européen* et un parcours *Contentieux des droits et libertés fondamentaux*. Pour ce dernier parcours, il est indiqué « création » ; mais il n'est pas précisé la date de la création.

Les enseignements sont plutôt cohérents. Des matières permettent l'ouverture de l'étudiant (culture générale, note de synthèse, techniques rédactionnelles) afin de le préparer aux concours administratifs et européens. Le nombre d'heures de ces enseignements n'est cependant pas précisé. On note également que certains enseignements qui auraient pu être utiles sont absents ou insuffisants, comme le droit comparé ou des enseignements de droit international. Les parcours sont lisibles et facilement identifiables. La politique de stages n'est pas suffisamment précisée.

Pour une spécialité concernant le droit européen et international, les relations internationales sont insuffisantes. Elles se manifestent seulement par des enseignements assurés par des professeurs étrangers invités et par un voyage d'étude auprès des institutions européennes.

On compte 15 inscrits en 2009/2010, pour 24 inscrits en 2010/2011. Les chiffres ne remontent que sur deux ans. Sans doute est-ce lié à la date de création de la spécialité, mais il n'y a pas d'information sur ce point dans le dossier. Les informations ne sont pas suffisamment précises.

Le taux de réussite était de 80 % en 2009 et seulement de 60 % en 2010. En 2010, il y a eu 20 % de poursuite en doctorat, contre zéro en 2009. Le devenir des diplômés est indiqué de façon trop imprécise.

Il est mentionné l'existence d'un conseil de perfectionnement, mais ni son rôle ni sa composition ne sont précisés.

Seules 40 heures sur 286 sont assurées par des intervenants professionnels. Ce qui est trop peu pour un master 2 à finalité indifférenciée.

- Points forts :

- Structure de la formation claire et cohérente.
- Préparation aux concours internationaux.

- Points faibles :

- Manque de précisions dans le dossier : date de création, politique des stages, taux de réussite, composition et rôle du conseil de perfectionnement, devenir des étudiants.
- Trop peu d'intervenants professionnels dans un master 2 à finalité indifférenciée.
- Pas assez de relations internationales pour le parcours européen.
- Même nombre d'heures d'anglais pour le parcours interne et européen.



## Recommandations pour l'établissement

La qualité du dossier devrait être améliorée, à l'avenir.

Il conviendrait de développer les relations internationales, la place de l'anglais et les enseignements liés au droit international dans le parcours *Droit public européen*, voire dans le parcours *Contentieux des droits et des libertés fondamentaux*.

Enfin, il serait pertinent de s'interroger sur la place des enseignants professionnels dans le diplôme.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B





## Droit immobilier

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris 13 -Paris-Nord (à Villetaneuse)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité a été mise en place à la rentrée universitaire 2009/2010. Elle complète ainsi l'offre de formation proposée aux étudiants de l'Université Paris 13 et a vocation à attirer des étudiants extérieurs. Le master 2 a une finalité indifférenciée. Les diplômés doivent maîtriser les matières du droit privé liées au droit patrimonial et au droit immobilier, savoir mener une réflexion théorique, tout en ayant des connaissances pratiques.

- Appréciation :

La spécialité offre trois parcours : un parcours *Généraliste*, un parcours *Droit du logement et de l'habitat social*, un parcours *Droit et management du logement et de l'habitat social*. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat signé en mai 2012 entre Paris 13 et l'Union sociale pour l'habitat.

Tandis que le parcours *Généraliste* et le parcours *Droit du logement et de l'habitat social* sont ouverts à la formation initiale, le parcours *Droit et management du logement et de l'habitat social* est ouvert à la formation continue.

Les deux parcours en formation initiale ont pour objectif de former des étudiants pour devenir avocats, juristes d'entreprise en lien avec l'immobilier, administrateur de biens, agent immobilier, etc. Le parcours en formation continue s'adresse à des cadres en fonction dans des organismes de logement social, afin de leur permettre d'occuper des fonctions de direction.

Les étudiants ont le choix entre un stage ou un mémoire, ce qui est cohérent avec la finalité indifférenciée du master 2. On peut toutefois regretter que les étudiants ayant opté pour le parcours recherche n'aient pas la possibilité de suivre un stage, quitte à être dispensés du rapport de stage. En effet, dans le cas où l'étudiant ne poursuivrait pas en doctorat, l'absence de stage peut lui être préjudiciable pour la recherche d'un emploi.

Une formation porte sur la rédaction du curriculum vitae, de la lettre de motivation et prépare aux entretiens d'embauche.

La formation a été créée à la rentrée 2009. Elle comptait 24 inscrits 2009 et 20 en 2010. Le taux de réussite était de 100 % la 1ère année et seulement 60 % la 2nde. On peut regretter que les éléments du dossier ne permettent pas d'apprécier pleinement l'intégration professionnelle des diplômés. En outre, les poursuites ou l'absence de poursuite en thèse auraient pu être précisées, malgré un recul de quatre années seulement.

De nombreux enseignements sont assurés par des professionnels : entre 40 et 50 % pour les parcours en formation initiale et 64 % pour le parcours en formation continue.

- Points forts :

- L'existence d'un parcours en formation continue en plus des parcours en formation initiale.
- La rareté de la formation et son hyperspécialisation.
- La forte dimension professionnalisante.

- Point faible :

- La place faite à la dimension recherche s'agissant d'un diplôme à finalité indifférenciée.



## Recommandations pour l'établissement

On peut se demander s'il est judicieux que ce master soit à finalité indifférenciée : n'est-il pas en réalité un master professionnel ?

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A

### Droit fiscal européen et international

Le dossier transmis pour cette spécialité en création à partir d'un parcours pré-existant est celui d'une création de mention *ex nihilo*, et n'a donc pas permis l'évaluation de la spécialité.



# Observations de l'établissement





Master mention **Droit**

Domaine : **Droit, économie, gestion**

Demande n° **S3MA140006849**

### Réponse à l'évaluation globale de la mention

- **« Le dossier est incomplet et ne fournit pas tous les renseignements nécessaires à l'évaluation, en particulier du pilotage et de l'insertion » :**

La Mention Master en Droit est placée sous la responsabilité de Charles Reiplinger en Droit public et Cyril Grimaldi en Droit privé. De grandes difficultés ont été rencontrées dans la collecte de statistiques, spécialement en ce qui concerne l'insertion professionnelle des étudiants.

L'UFR Droit, Sciences politiques et sociales, ne dispose pas d'outils statistiques propres, et doit donc se contenter de ce que les services centraux de l'Université Paris 13 peuvent lui fournir.

- **« Les taux de réussite en Master 1 sont trop faibles » :**

Il s'agit là d'une réalité qui n'est pas discutable. Les causes sont clairement identifiées. L'extraction sociale et culturelle des étudiants constitue la cause principale, notamment en raison de la nécessité pour ceux-ci de travailler pour financer leurs études, ainsi que de la forte proportion d'étrangers, qui est une conséquence de la tradition d'accueil et d'ouverture inhérente à l'Université Paris 13.

Notamment, les étudiants étrangers issus de pays pauvres n'ont pas toujours une formation en Licence correspondant aux standards d'exigence européens.

On mentionnera enfin comme autre cause le nombre important de vacataires enseignant en Master 1, à mettre en perspective avec le faible nombre d'enseignants statutaires, qui fait que, notamment en Droit privé, certains enseignants pourtant fondamentaux sont par la force des choses confiés à des personnels non-titulaires.

- **« La création de nouvelles spécialités de Master 2 justifierait davantage de précisions » :**

**En Droit privé**, on relèvera que l'adjonction de parcours dans la spécialité Contentieux : *Contentieux familial* et *Contentieux des Droits fondamentaux dans les collectivités et les entreprises*, saluée par l'AERES, permettra de drainer de nouveaux étudiants en raison, notamment, de l'absence de concurrence d'autres facultés et surtout des besoins des professionnels du Droit dans ces domaines.

**En Droit public**, le projet initial de création d'un Master 2 professionnel consacré au contentieux des libertés s'est transformé en création d'un parcours du Master 2 Droit public interne et européen, à la demande du Conseil des études et de la vie universitaire de l'Université Paris 13. Le but de cette création est d'offrir plus de débouchés professionnels à nos étudiants, d'attirer des étudiants venus d'autres établissements, par une formation encore peu répandue, destinée à accompagner le développement du contentieux des libertés en Droit public ces dernières années.

Cela dit, notamment dans le but de favoriser la lisibilité des formations et des diplômes, autant pour les étudiants que pour leurs futurs employeurs, les responsables de Master 2 s'efforceront de préciser autant qu'il est possible les intitulés et contenus des formations, afin qu'elles soient toutes aisément identifiables.

---

## Spécialité Contentieux

### ***La composition du Conseil de perfectionnement***

Composé de deux universitaires (dont le responsable de formation) et de trois professionnels (avocat, magistrat, huissier) intervenant dans le Master 2, le rôle du Conseil de perfectionnement est, d'une part, de dresser le bilan de l'année écoulée sur un plan pédagogique et sur celui des perspectives d'insertion professionnelle des étudiants de la promotion sortante, et d'autre part, d'envisager des perfectionnements (s'agissant notamment de méthodes pédagogiques, projets collectifs impliquant les étudiants du Master II comme par exemple : incitations à participer à des colloques professionnels et/ou concours de plaidoirie) et des modalités de renforcement des liens avec le milieu professionnel.

### ***La possibilité de permettre aux étudiants de choisir entre un rapport de stage et/ou un mémoire à la fin du Master 2 Contentieux***

Une telle possibilité permettrait de répondre aux besoins croisés constatés auprès de professionnels et d'étudiants d'approfondir certaines réflexions en matière de Contentieux. Le mémoire se veut bien entendu professionnalisant et devrait dans tous les cas permettre aux étudiants d'établir un lien privilégié avec un professionnel sur un sujet professionnel. Il ne se veut pas exclusif d'un stage.

### ***La proportion des enseignements confiés à des professionnels***

Les enseignements du parcours généraliste (existant) sont assurés par des professionnels pour 196 heures contre 198 heures par des enseignants chercheurs. Pour l'avenir, cette proportion a vocation à augmenter (262 heures contre 101 heures).

### ***L'avenir des diplômés***

Une forte proportion des étudiants diplômés du Master 2 Contentieux souhaite intégrer les professions d'avocat, magistrat ou huissier de justice. C'est donc naturellement vers les IEJ puis les centres de formation professionnelle délivrant les titres nécessaires à l'exercice des professions judiciaires envisagées que s'orientent ces étudiants à la sortie du Master 2. Néanmoins, on constate sur les deux dernières promotions une augmentation du nombre d'étudiants en poursuite de stage voire en CDI dans des services juridiques d'entreprises ou de collectivités publiques.

### ***Les effectifs***

Pour la promotion 2012-2013 les effectifs sont en hausse (de 16 à 18 étudiants). Au demeurant le caractère sélectif de la formation, d'une part, et les objectifs pédagogiques affichés d'acquisition de compétences rédactionnelle, oratoire et d'analyse en termes de stratégie contentieuse, d'autre part, commandent la constitution de promotions de dimension raisonnable.

---

### Spécialité Droit des affaires

Le Comité pédagogique du Master de Droit des Affaires a profité d'une de ses réunions régulières pour se consacrer à l'analyse des remarques de l'AERES. Ses membres ont été heureux d'apprendre que leurs efforts avaient été récompensés par ces trois « A ».

Les deux recommandations faites leur ont paru pertinentes.

En ce qui concerne le **suivi des diplômés**, face à la faiblesse des informations diffusées par le service dédié au niveau de l'Université, il a été décidé de développer, de systématiser et de régulariser les suivis de cohortes à l'initiative du Master et de son association adossée, l'ADEMDA.

En ce qui concerne les **stages**, le Comité pédagogique retient la suggestion faite de proposer aussi des stages aux étudiants du parcours recherche avec dispense de rédaction du rapport de stage, sachant que ces étudiants ont un lourd mémoire de recherche à élaborer. Cette disposition sera intégrée dans le prochain règlement du Master proposé au Conseil de l'UFR et au CEVU de l'Université.

---

### Spécialité Droit économique européen et international (master 2)

Il est particulièrement souhaitable de répondre aux observations et recommandations de l'AERES concernant le Master Droit économique européen et international en avril 2013. Le rapport de l'AERES souligne en effet les difficultés d'appréciation de cette formation, notamment en raison d'imprécisions du dossier, auxquelles il convient de remédier avant de prendre en considération d'autres remarques soulignant des points faibles du Master ou des recommandations pour l'établissement.

#### 1) Contenu des enseignements :

En effet, il est regrettable que les évaluateurs aient été privés de la structure détaillée des enseignements figurant page 8 et suivantes de l'annexe II du dossier d'évaluation des Masters en renouvellement. Vérification faite, cette annexe a pourtant fait partie du fichier zippé de chaque spécialité transmis à l'AERES par l'Université Paris 13. Le dossier présentant la Mention et les Masters en renouvellement renvoie page 46 à cette annexe. Dans ces conditions, il convient de transmettre cette annexe à nouveau et de souligner les particularités des enseignements du Master Droit économique européen et international.

La structure préexistante du Master 2 Droit européen et international subsiste avec peu de changements. La seule restructuration prévoit que le parcours Droit économique européen et

international devient une spécialité entière avec sa propre dénomination pour lui donner une meilleure visibilité tout en maintenant la cohérence de son cursus.

#### A) Master 1

Conformément aux précédentes recommandations de l'AERES, depuis 2009, les deux premiers semestres du Master Droit préparent les étudiants à l'obtention de la spécialité Droit européen et international du Master 1.

Il s'agit de proposer aux étudiants un complément de formation et de leur donner des connaissances fondamentales touchant au Droit européen et international. Le cursus comprend :

- un tronc commun sur les deux premiers semestres comprenant des enseignements généraux de Droit interne dans des matières essentielles pour leur formation de juriste généralistes de Droit privé;
- un parcours complémentaire plus spécialisé en Droit européen et international, sur deux semestres au choix de l'étudiant, comprenant des options dans des matières de Droit privé et Droit public du Master 1.

La formation inclut des enseignements de la Mention en Droit privé: Droit international privé (conflit de lois et de juridictions), Droit du commerce international, Droit social international et européen, Droit des affaires de l'Union européenne, Droit de la concurrence, Droit des marchés financiers, Droit bancaire. Sont également proposés des enseignements de la mention en Droit public : contentieux de l'Union européenne commun, Droit des affaires de l'Union européenne, Protection européenne des Droits fondamentaux, Contentieux international économique. Des cours d'anglais juridique complètent leur formation. Des travaux dirigés sont prévus en Droit international privé au cours des deux semestres et dans une autre matière au choix de l'étudiant.

Les cours étant mutualisés entre divers parcours spécialisés au sein du Master 1, la formation dans ce parcours est proposée sans coût supplémentaire en mettant l'accent sur des enseignements de Droit européen et international existants d'ores et déjà en Master 1 au sein de l'UFR Droit, Sciences politiques et sociales de Paris 13.

#### B) Master 2 :

Le Master 2 de Droit économique européen et international est, depuis sa création, organisé en semestres et accorde des ECTS par UE correspondant à chaque enseignement.

Dans la perspective de préparer les étudiants à la vie professionnelle et à la recherche, les enseignements de la spécialité sont tournés en Master 2 vers le Droit économique international et européen. La formation en Master 2 présente la particularité de dépasser les distinctions traditionnelles Droit privé-Droit public, ce qui correspond en pratique à la vie des affaires. Cette orientation subsiste en raison de son appréciation par les milieux professionnels, même si, par souci d'économie, quelques enseignements ont été mutualisés et partagés avec les Masters 2 de Droit des affaires et Droit public européen au cours du contrat écoulé.

Outre des enseignements semestriels généraux, comme les conflits de lois et de juridictions, l'arbitrage commercial international, le Droit européen de la concurrence, le Droit des investissements internationaux, et les cours d'anglais juridique, des enseignements plus spécialisés, tels que les institutions économiques européennes, le Droit de l'OMC, le Droit européen des contrats, le Droit des contrats commerciaux internationaux, le Droit bancaire européen, le Droit des financements publics européens et internationaux forment un ensemble cohérent dans l'optique du Master 2 destiné à former des juristes de grande qualité aptes à intervenir dans le cadre de la globalisation du monde des affaires.



L'anglais juridique a une place particulière depuis l'ouverture du Master pour parfaire la formation des étudiants. Cet enseignement obligatoire comprend 30 h par semestre (soit 60 h) assurées par des avocats. Il est complété par des professeurs étrangers invités par les laboratoires IRDA et CERAP (Japon, Corée du Sud, Egypte, Grèce, Italie, USA, Argentine, Québec) et dans le cadre d'accords de coopération et d'échanges interuniversitaires avec l'Université Paris 13. Leurs interventions présentent l'avantage d'offrir des enseignements ouverts sur l'actualité juridique et sur le Droit comparé dans ce Master tourné vers l'international.

Pour parfaire cette formation, lors du prochain contrat, il est proposé d'introduire une « Préparation aux concours de plaidoirie » comme nouvel enseignement en semestre 1 du Master 2. Cette initiation vise à compléter plusieurs cours et séminaires présentant de façon théorique des aspects contentieux en impliquant plus concrètement les étudiants dans les litiges judiciaires et arbitraux liés aux opérations économiques européennes et internationales. Il s'agit aussi de consacrer dans le cadre du Master 2 les efforts de plusieurs enseignants pour faire participer les étudiants à des concours nationaux et internationaux de simulation de procès qui se déroulent en français ou en anglais et qui opposent des équipes venant d'Universités étrangères (concours francophone Rousseau, concours anglophone Willem C. Vis International ou concours Jessup). Ces concours visent à rapprocher des universitaires et des étudiants du monde entier pour partager et approfondir des questions juridiques d'actualité. Dans ce cadre, lors du prochain contrat quadriennal/quinquennal, une préparation commune, spéciale et en ligne est envisagée avec une Université australienne réputée pour ses brillants résultats dans les concours internationaux.

Cette orientation devrait aussi renforcer l'attractivité internationale de la formation en affichant les compétences des étudiants de Paris 13 tout en diffusant largement le programme du Master 2 Droit européen et international auprès d'étudiants d'Universités étrangères.

Afin de développer la qualité et l'actualisation du Master 2, les enseignements sont assurés par des spécialistes, universitaires et praticiens, qui se partagent les aspects de Droit privé et de Droit public avec un grand esprit de coopération. Cette concertation se poursuit au sein du Conseil de perfectionnement du Master dans un souci constant d'amélioration pour tenir compte en fin de semestre des remarques des étudiants et des besoins d'adaptation du cursus en vue de faciliter l'intégration professionnelle des étudiants diplômés en tant que juristes performants dans le domaine particulièrement mouvant du Droit européen et international appliqué aux opérations économiques.

Les nombreuses interventions sous forme de cours et de contributions aux colloques à l'étranger (Italie, Roumanie, Japon, USA, Algérie, Maroc, Tunisie, Colombie, Pérou, Côte d'Ivoire, Cameroun, Sénégal) des enseignants de Paris 13 intervenant dans le Master contribuent également à la réputation internationale de la formation en Droit économique européen et international.

## 2) Objectifs de la formation et débouchés

Le Master Droit économique européen et international a pour objectif de spécialiser les étudiants en Droit européen et international appliqué aux opérations économiques. Ce parcours offre la possibilité aux étudiants de choisir entre la voie professionnelle et la recherche. Il répond aux besoins des praticiens, dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges et l'importance croissante du Droit européen dans de nombreux secteurs économiques. Avec un encadrement renforcé, le Master met aussi l'accent sur l'aptitude à la recherche en Droit nécessaire pour renforcer la qualité des juristes confrontés à l'accroissement de la régulation économique. Cela permet aux

étudiants de préparer une thèse de doctorat s'ils le souhaitent (en moyenne 1 doctorant tous les 2/3 ans environ en fonction de l'attribution des contrats doctoraux).

En Master 1, le parcours spécialisé en Droit européen et international est récent (ouverture en 2009). Il commence à attirer de plus en plus d'étudiants soucieux de poursuivre la spécialité en Master 2 (6 en 2009, 15 en 2010 et 2011, 18 en 2012). Le taux de réussite est équivalent à celui des autres parcours du Master 1 (cf tableau avec indicateurs). Aucun abandon n'a été constaté en 2010-2011.

L'originalité de la formation en Droit économique européen et international, axée à la fois sur le Droit public et le Droit privé, est un énorme facteur d'attractivité car elle est la seule, non seulement dans le cadre du PRES Sorbonne Paris Cité, mais aussi en Ile-de-France et en France, à mettre l'accent sur l'encadrement juridique européen et international des opérations économiques. Ce Master permet aux étudiants de trouver des débouchés auprès de praticiens recherchant des juristes aptes à appréhender la réalité de la vie des affaires dans un monde de plus en plus « globalisé ». Plusieurs étudiants sont devenus avocats dans des cabinets internationaux en France, en Grèce et au Luxembourg (Clifford Chance, Allen & Overy) ou travaillent dans des institutions européennes (Banque européenne d'investissement...).

L'internationalité de la formation est constatée avec le grand nombre d'inscriptions étrangères en Master 1 (30 % en 2010-2011, 50 % des inscrits en 2011-2012) et des candidatures étrangères en Master 2 (plus de 150 chaque année) ainsi que des inscriptions (étudiants étrangers en provenance de nombreux pays : Grèce, Ukraine, Turquie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Congo, Tunisie, Algérie, Maroc, Liban, Syrie, Irak, Brésil, Chili, Colombie, Pérou, Chine, Vietnam...). En outre, chaque année, plusieurs étudiants effectuent un semestre d'études à l'étranger dans le cadre ERASMUS en Master 1 (Autriche, Espagne, Italie) ou Master 2 (1 en Finlande cette année 2012-2013) dans des Universités ayant conclu des conventions avec Paris 13 (Italie, Espagne, Finlande, Suède, Autriche notamment). Plusieurs stages en Master 2 sont aussi effectués chaque année à l'étranger (Cabinet d'avocats en Grèce et au Luxembourg 2012-2013), ce qui renforce le profil international ou européen de la formation.

### 3) Résultats des étudiants et recommandations de l'AERES

L'AERES fait état du bilan du Master Droit économique européen et international et mentionne (page 10) la faiblesse de l'attractivité du Master et des résultats des étudiants.

Néanmoins, il convient de corriger cette présentation car, si l'on fait abstraction des abandons, le taux de réussite est en progression puisqu'il est de l'ordre de + 50 % en 2011-2012 en M1 pour la spécialité Droit européen et international et 80 % en 2011-2012 en M2 parcours Droit économique européen et international. Malgré les difficultés rencontrées par certains étudiants, notamment étrangers, inscrits dans cette formation, il est remarquable que deux étudiants de Campus France, respectivement originaires du Sénégal et de Côte d'Ivoire, aient été admis avec mention assez bien lors de la première session du Master 2 en juin 2011.

S'agissant des débouchés, en dépit des renseignements fournis par les services de l'Université, il ressort des informations communiquées par les scolarités de l'IEJ et des autres Masters de l'UFR de l'Université Paris 13, complétées par l'Association des anciens étudiants du Master de Droit économique (AMDEI), que les 3/4 des étudiants s'inscrivent pour parfaire leur formation en IEJ ou dans un autre Master professionnel (Master de Droit des affaires avec les pays arabes de l'Université Paris II-Panthéon-Assas, Master professionnel d'Administration internationale de Paris I et écoles de

commerce). La plupart s'orientent ensuite vers le barreau, les directions juridiques de banques, d'assurances, d'entreprises industrielles ou commerciales et vers des organisations européennes ou internationales. Plusieurs étudiants ont d'ailleurs intégré des cabinets internationaux parisiens et luxembourgeois (Gide Loyrette Nouel, Clifford Chance, Allen & Overy).

S'agissant des recommandations de l'AERES pour développer les relations internationales de la spécialité, il convient de préciser que les étudiants ont bénéficié et bénéficieront à l'avenir des interventions des professeurs étrangers invités par l'IRDA, dirigé jusqu'en mars 2012 par la responsable du Master. Ces interventions sont appelées à se développer en raison de la conclusion ou de la préparation de nouvelles conventions de coopération et d'échanges d'enseignants et d'étudiants avec des Universités étrangères, africaines, et asiatiques plus récemment (Khyung Hee Law School en Corée du Sud, Kobe Law School, Keio Law School, Nagoya Law School en cours, au Japon) à la suite de missions auxquelles la responsable du Master a participé avec d'autres membres de l'IRDA.

Comme le suggère l'AERES, il est tout à fait souhaitable que cette formation puisse renforcer son attractivité internationale. La préparation et la participation à des concours de plaidoirie à l'étranger devraient y contribuer. Des cours en anglais dans la formation pourraient attirer des étudiants étrangers non francophones et favoriser les partages de connaissances juridiques, notamment dans le cadre des conventions de coopération existantes ou à venir. Ces cours en anglais pourraient être proposés avec l'accord de l'UFR et de l'Université lors du prochain contrat quadriennal ou quinquennal en intégrant le Master dans l'organisation d'une Université d'été avec la collaboration d'intervenants étrangers car, pour l'instant, l'équipe enseignante du Master est restreinte...

---

## Spécialité Droit public interne et européen

### *Master 1*

Les responsables de formation, tenant compte des suggestions de l'AERES concernant la nécessité de renforcer l'anglais et les relations internationales pour le parcours européen, proposent de combiner ces deux recommandations en introduisant à l'intention des étudiants de ce parcours 15h de cours au 2<sup>e</sup> semestre sur l'actualité des relations internationales (en plus des enseignements de l'anglais juridique commun aux deux parcours) qui seront validés par un examen oral. Cette modification de maquette tient compte à la fois des contraintes budgétaires de l'Université et de la disponibilité des étudiants.

### *Master 2 Droit public, parcours interne et européen*

- Date de création du parcours européen : septembre 2009.
- Politique de stage : la durée des stage n'est pas contrainte pour optimiser la chances des étudiants d'un trouver un. Toutefois, il est indiqué que les stages doivent se dérouler entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août de chaque année universitaire et que ceux-ci doivent faire l'objet d'un rapport de stage, encadré par un enseignant du Master, soutenu au mois de septembre. Il est également précisé que les étudiants ont le choix entre la rédaction d'un mémoire et un stage.

• Relations internationales pour le parcours européen : trois cours entrent dans cette catégorie. Ils sont assurés par des enseignants de Paris 13 (et non pas seulement par des intervenants extérieurs comme l'indique le rapport d'évaluation de l'AERES) : Droit de l'OMC (C. Fabregoule), Droit des investissements (F. Latty), Relations extérieures de l'Union européenne (E. Neframi et, maintenant, A-S. Tabau). En outre, le cours de Droit constitutionnel et vie politique ainsi que le cours de Droit constitutionnel européen (R. Ricci) comportent des éléments de Droit comparé. Enfin, la Chaire Jean Monnet a permis l'intervention de professeurs invités provenant d'Universités étrangères au sein du Master et la réalisation d'un voyage d'étude auprès des institutions de l'Union européenne.

• Intervenants professionnels : Chaque année le Master accueille des intervenants professionnels pour des conférences ponctuelles. A titre d'exemple, pour l'année 2012-2013, M. Gilito de la Commission européenne et Mme Latournerie du Conseil d'Etat sont venus faire des conférences. En outre, l'enseignement de note de synthèse (10h) et celui de Marchés publics (20h) sont assurés par des professionnels. Enfin, certains enseignants du Master sont également avocats (ex. R. Ricci qui assure 51h de cours).

• Nombre d'heures relatives à l'intégration professionnelle des étudiants (concours et autre) :

- 15h de méthodologie (CV, expression orale, techniques de recherche)
- 20h de culture générale, technique rédactionnelle et note de synthèse
- 30h d'anglais
- 15h d'histoire contemporaine

Soit un total de 80h.

### *Master 2 Droit public interne et européen, parcours Contentieux des Droits et libertés fondamentaux*

L'AERES ne trouve guère à redire, sauf à n'avoir pas trouvé la date de création, qui est à intervenir, pour la rentrée 2014 normalement.

L'AERES juge ainsi les enseignements cohérents (point fort de l'évaluation pour les 3 parcours spécialisés) et les parcours lisibles, mais regrette que la politique de stage ne soit pas précisée et recommande la présence plus importante d'intervenants professionnels.

Nous proposons d'ajouter à l'intention de ladite autorité, ou de porter dans le projet de maquette, que s'agissant d'abord des stages, les étudiants devront chercher un stage en rapport avec le domaine des libertés (cabinet d'avocat, association, juridiction, autorité administrative indépendante, administration, etc.).

Quant aux conférences d'intervenants extérieurs, elles seront programmées de façon régulière, avec l'objectif d'une conférence par mois minimum (juges dont parquetiers, avocats, membres d'associations ou d'ONG ayant pour objet la défense des libertés, fonctionnaires spécialisés dans ces questions etc.).

Certains enseignements méthodologiques pourront aussi être confiés à de mêmes intervenants.

---

## Spécialité Droit immobilier

Il a été pris bonne note de l'ensemble des suggestions formulées par l'évaluateur de l'AERES et les efforts seront dirigés dans leur direction qui s'inscrit, au demeurant parfaitement dans les préoccupations des responsables de la formation.

Ces derniers souhaitent apporter des précisions sur 4 points :

1/ Une erreur matérielle est sans doute à l'origine de la remarque faite relativement au taux de réussite lors de la deuxième année de fonctionnement de la formation. Effectivement, comme il l'a été indiqué dans les documents remis en vue de l'évaluation, le taux de réussite a été de 100 %.

2/ Concernant la remarque sur l'opportunité de permettre un stage comme support d'un mémoire pour les étudiants de parcours recherche, quoique la présentation n'ait visiblement pas su le faire comprendre suffisamment, il s'avère en réalité que :

- d'une part cette possibilité est offerte aux étudiants dès le départ ;
- d'autre part, elle a été déjà exploitée avec d'excellents résultats.

3/ Concernant le grief d'insuffisance de la justification de l'intégration professionnelle, on ne peut qu'insister sur la difficulté de sa réalisation en fonction de la jeunesse de la formation, le seul recul étant de deux années au moment du dépôt du dossier. Nous souhaitons pouvoir disposer d'outils mutualisés pour assurer ce suivi de l'intégration professionnelle, notamment par le biais des nouvelles technologies et un soutien de l'administration.

4/ Concernant la question posée de savoir si la formation ne devrait pas être exclusivement limitée à un parcours professionnalisant, en faveur d'un maintien, au contraire, de la possibilité d'un parcours recherche optionnel pour les étudiants, il importe de préciser que :

- La formation à la recherche est bien l'un des objectifs des enseignements assurés notamment par les enseignants-chercheurs universitaires contribuant à la formation.
- Ces derniers dirigent les mémoires avec une attention qui permet d'offrir aux étudiants du parcours recherche un complément de formation significatif.
- Même si les étudiants choisissant ce parcours sont peu nombreux, leur présence est un atout pour la dynamique de la formation dans son ensemble. Ainsi met-on en pratique l'idée aujourd'hui partagée que la séparation entre les préoccupations relatives à la recherche et à la pratique sont de nature à être associées dans l'intérêt tout autant des futurs praticiens du Droit que des futurs universitaires.

En conséquence, il nous paraîtrait regrettable de ne pas poursuivre l'expérimentation commencée lors de la première habilitation en supprimant l'option actuelle entre des parcours professionnalisant et recherche. Ce, au moins pour la durée de la prochaine habilitation.

Une fois parachevée dans le cours de la deuxième habilitation, l'expérimentation donnera un support solide pour fixer l'avenir dans l'une ou l'autre direction.